



LES POINTS CLÉS POUR UN COMPORTEMENT ET UN ENVIRONNEMENT RESPECTUEUX DES SPORTIVES ET SPORTIFS LICENCIÉS DANS NOS CLUBS

*La natation,
c'est du plaisir,
de la confiance, du respect*

En tant que bénévoles / dirigeants

« Je suis soumis au respect des statuts de l'association dans laquelle j'œuvre. Au-delà de mes responsabilités en fonction de mon rôle dans le club, je suis attentif au bien être des adhérents de l'association.

Je m'assure que les cartes professionnelles des éducateurs sont à jour. Je veille à ce que tout licencié susceptible d'exercer régulièrement ou à titre occasionnel une activité d'encadrement (d'éducateur sportif, de juge, d'arbitre, d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives ou de bénévole susceptible d'intervenir auprès de mineurs) soit soumis au contrôle d'honorabilité, en remplissant rigoureusement le formulaire de licence.

Je suis vigilant à l'organisation des activités et fais respecter les valeurs éducatives et morales du club. J'ai une attitude exemplaire au sein de mon activité d'élu ou de bénévole. Je soutiens les projets et reste à l'écoute des adhérents et des éducateurs. »

- **Accompagner la progressions des athlètes**

- o Je fais passer le bien-être des sportifs en premier
- o Mon rôle est d'encourager, féliciter et valoriser les efforts des sportifs quel que soit le résultat

- **Faire progresser le club en matière d'éthique et de déontologie**

- o Je fais respecter et partage les valeurs éducatives et morales du club (respect, tolérance, loyauté, etc.)
- o Je suis garant du respect des statuts de l'association, ainsi que des conditions de sécurité applicables à ses activités sportives et celles de l'établissement sportif
- o J'adopte un comportement exemplaire, au sein d'une équipe dirigeante, en évitant toute forme de débordement ou de conflit
- o J'encourage les comportements éthiques et de fairplay
- o Je suis attentif au climat lors des séances d'entraînement et m'assure que les éducateurs mettent en place des gestes barrières dans leur pratique et soient sensibilisés à la lutte contre les violences.
- o Je suis attentif à l'usage des réseaux sociaux entre éducateurs, pratiquants et parents.

- **Impliquer l'ensemble des parties prenantes aux activités du club : entraîneur, dirigeants, bénévoles, nageurs, parent**

- o Je suis à l'écoute des sportifs, des familles, des salariés et des bénévoles
- o J'implique dans la mesure du possible les parents des nageurs quand l'activité est appropriée
- o Je soutiens les actions de formations des encadrants sur les sujets liés aux particularités du groupe d'enfants et de la discipline qu'ils encadrent

- **Sanctionner toute violence**

L'organisation des activités club

- Prendre des précautions s'agissant des interactions nageur mineur / adulte :

- Un nageur ne doit pas se trouver seul dans une voiture avec un adulte sauf à avoir une autorisation nominative et écrite des parents
- Aucun message individuel ne doit circuler entre un adulte et un nageur. Tout échange (sms, mail) doit se faire avec en copie les parents, un responsable du club, et/ou le groupe de nageurs
- Lors d'un déplacement avec nuitée, selon l'âge des nageurs, une autorisation des parents sera nécessaire pour que des adultes responsables identifiés par le club dorment dans la même chambre que les enfants (présence de deux adultes minimums pour dormir avec les enfants)
- Le cas échéant, l'accès aux vestiaires est limité à l'entraîneur et aux parents sollicités pour aider leur enfant à se préparer

- Prendre des précautions s'agissant des interactions nageur / nageur :

- Lors d'un déplacement avec nuitée, seuls les nageurs de même sexe et de même âge peuvent être dans une même chambre

- Prendre des précautions s'agissant de l'encadrement des nageurs mineurs par le club

- Lors des déplacements il est important d'imposer la présence de deux adultes minimum pour encadrer le groupe de nageurs

- Prendre des précautions s'agissant de l'utilisation de l'image du nageur

- Aucune photo ne peut être prise sans le consentement du nageur et de ses parents. Une autorisation parentale doit être demandée en début de saison

« Les bénévoles et dirigeants doivent adopter une attitude exemplaire et véhiculer des messages dignes et respectueux afin d'inspirer positivement le comportement des autres acteurs, en premier lieu les sportifs. »

Charte d'éthique et de déontologie Natation

